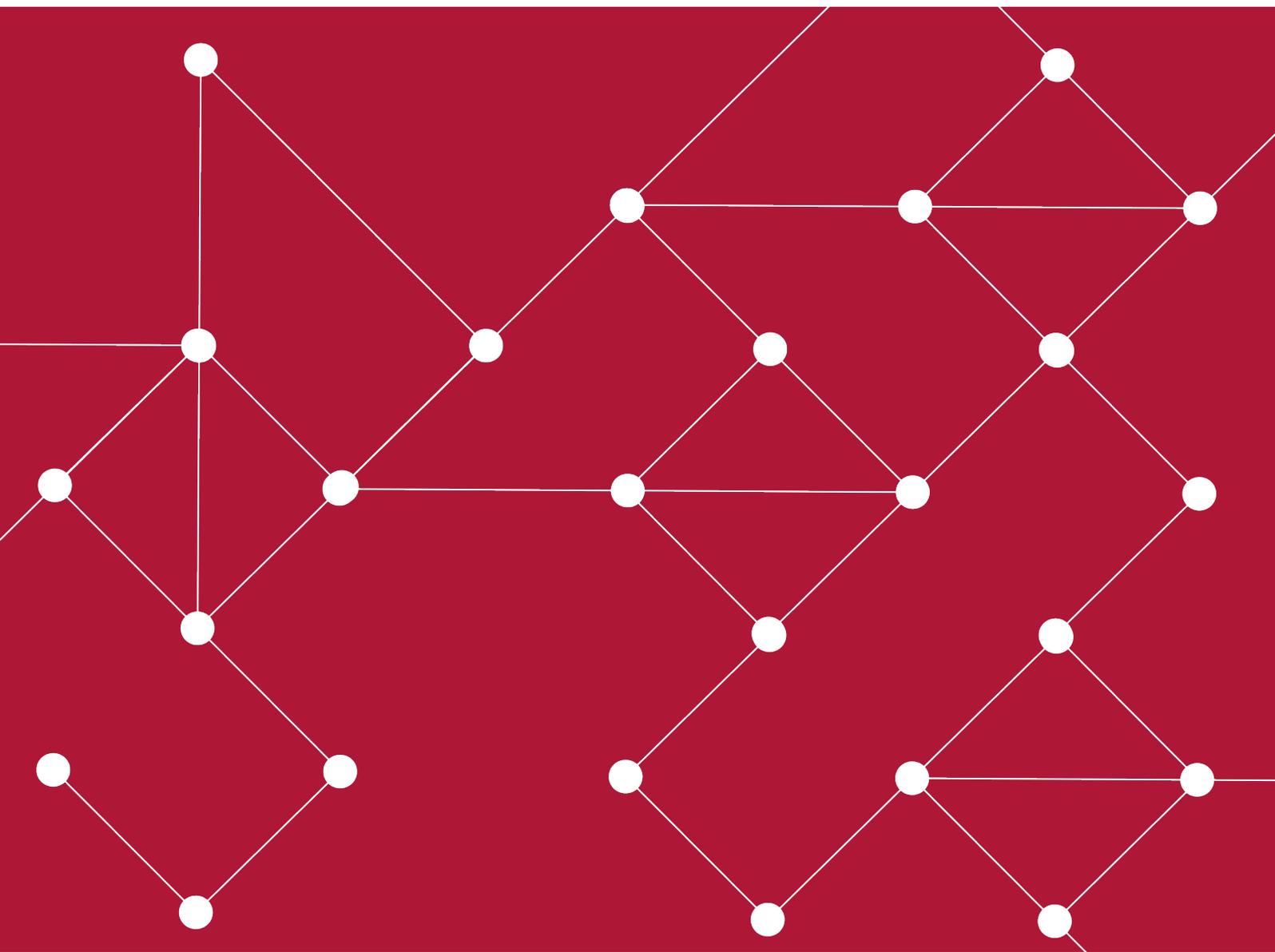


Association des

DÉPARTEMENTS
solidaires



RAPPORT D'ACTIVITÉ

31 mars 2021

Départements Solidaires

• Mars 2021

L'Association Départements Solidaires a pour objet de représenter et défendre les intérêts des départements adhérents. L'association se constitue en complément des actions de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et s'engage dans un travail de long terme pour structurer, animer et coordonner un réseau en soutien aux actions des Départements.

Pour cela elle devra :

- Créer une plateforme d'échange et de coopération entre les Départements adhérents.
- Défendre leurs intérêts auprès des autres acteurs de la vie publique, qu'ils soient parlementaires, institutionnels ou associatifs. Être force de propositions pour des actions de lobbying auprès des ministères et parlementaires. Favoriser les prises de contacts ou rendez-vous utiles.
- Fournir un appui technique et humain aux demandes individuelles et collectives de ses membres. En lien avec le monde universitaire, elle soutient notamment leurs démarches par la réalisation de travaux d'études.
- Être force de mobilisation sur les sujets sensibles, tant au niveau national qu'au local avec effet démultiplicateur sur chaque territoire. Produire des études nationales, relayer les bonnes pratiques et politiques de départements adhérents.
- Être en veille sur les projets de loi et textes législatifs divers, pour pouvoir les anticiper et les faire évoluer.

Le Bureau de l'association



M. Philippe GROSVALET
Président de Départements Solidaires
Président du Département de Loire-Atlantique



Mme Sophie BORDERIE
Vice-Présidente de Départements solidaires
Présidente du Département de Lot-et-Garonne



M. Alain LASSUS

Secrétaire général de Départements Solidaires
Président du Département de la Nièvre



M. Georges MÉRIC

Trésorier de Départements Solidaires
Président du Département de la Haute-Garonne

Les Départements membres de l'association :



La Loire-Atlantique, la Dordogne, le Finistère, la Haute-Garonne, la Gironde, l'Hérault, la Guadeloupe, les Landes, le Lot-et-Garonne, la Lozère, la Nièvre, la Haute-Vienne, la Seine-Saint-Denis et l'Aude.

L'équipe :

Arnaud BOURDIN, Délégué général.

Mathieu CLAOUÉ, chargé de mission ; Rémi FORTANÉ, chargé de mission.

Une action en trois axes

1. Le soutien aux équipes dans les territoires

En complémentarité des équipes dans les Départements, l'association s'attache à produire et développer des outils utiles aux Présidents et leurs équipes dans leurs départements. Un travail de coordination et de coopération est d'ores et déjà engagé, qu'il faudra renforcer et structurer. Pour cela, il est proposé :

- La création d'outils de coordination et de mutualisation
- La mise en place d'un plan de formation

2. L'élaboration d'actions collectives

La période 2020/2021 a été l'occasion de développer des argumentaires conjoints pour les Départements et de proposer des actions collectives pour porter une vision nouvelle des politiques départementales. En lien avec l'ADF, mais également Solutions Solidaires ou d'autres Think Tank, l'association sert de pôle ressources pour les équipes territoriales.

- L'élaboration d'actions collectives
- L'organisation d'argumentaires mutualisés pour l'action nationale des départements
- La valorisation des engagements communs

3. Actions de sensibilisation parlementaire

Le travail de lobbying est au cœur de la création de l'association et prend une large part dans l'activité de cette dernière. Promouvant partout et, en toutes circonstances, l'action des Départements, l'association développe un réseau structuré d'acteurs et de relais qui accompagnent ce travail de lobbying.

- L'organisation de webinaires de sensibilisation sur les enjeux législatifs
- Les rencontres ciblées
- Le travail parlementaire
- La production universitaire et scientifique

1. Le soutien aux équipes dans les territoires

La création d'outils de coordination et de mutualisation

Une « boucle Whatsapp » est mise en place regroupant l'ensemble des Directeurs de cabinet des Conseils départementaux adhérents. Celle-ci permet de relayer des informations rapidement sur tous supports, réseaux sociaux, pièces jointes, articles de presse, communiqués de presse, scan de courriers améliorant la réactivité des membres et la circulation des demandes spécifiques.

Départements Solidaires a également créé un espace de stockage interne sur le logiciel Mega afin de constituer une bibliothèque numérique des travaux de l'association.

Un site internet de l'association est à l'étude et verra le jour en 2021.

Mise en place d'une newsletter « Départements solidaires »

Depuis la création de l'association, une newsletter de veille est constituée pour assurer aux membres une vision rapide et complète des sujets départementaux dans l'actualité nationale.

À partir du mois de novembre 2020, la première version bimensuelle de la newsletter s'articulait autour des 4 items suivants :

- « actualité politique », présentant de manière éditorialisée les événements de la quinzaine ;
- « actualité parlementaire », attirant l'attention sur les débats et/ou les dispositions législatives en discussion aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat ;
- les « derniers rapports » renvoyant vers des liens extranet pour consulter les documents publiés les plus récents ;
- et enfin une « veille réglementaire » reprenant informations, décrets ou ordonnances en lien étroit avec les compétences des Départements.

Dans un second temps, à partir du mois de février 2021, le format de la newsletter a été remanié pour assurer une meilleure lisibilité et une plus grande régularité dans l'envoi. Ainsi, la newsletter de l'association est désormais hebdomadaire et plus allégée. Elle s'articule autour de 4 items revus également :

- « actualité politique et législative » ;
- « podcast d'émissions de radios » ;
- « benchmark des actions solidaires » ;
- « actions des membres de l'association valorisées ».

Au même titre que les travaux d'argumentaires et de notes, la veille d'actualité représente un outil important de mise en commun de l'information, mais également de la valorisation des expériences des membres de l'association dont chacun pourra être en mesure de s'inspirer.

L'envoi de la newsletter est réalisé à partir du logiciel conçu par la plateforme française Sendin-blue. Elle est transmise chaque dimanche aux cabinets des différents exécutifs départementaux membres de l'association.

Un plan de formation

En soutien aux équipes départementales, Départements Solidaires a mis sur pied un programme poussé de formation en visioconférence, adapté à la dispersion des équipes sur le territoire et à la situation sanitaire.

La première formation, organisée le 16 décembre 2020, a été assurée par M. Brice GAILLARD, Docteur en sciences politiques et formateur à l'Institut Condorcet. Répondant à une demande émanant des Départements adhérents, cette formation traitait des possibilités, des limites et des interdictions relatives à la communication institutionnelle en période pré-électorale mais également pour les élu.e.s sortant.e.s des modalités de management de la collectivité à prendre en considération.

Parallèlement, l'association travaille à intensifier son offre en organisant dans les prochains trimestres de l'année 2021 des « grands entretiens » avec des personnes issues du monde économique, d'acteurs associatifs, d'instituts de sondage ou encore d'universitaires. À destination exclusive des Présidents des exécutifs départementaux, l'objectif poursuivi par l'association est de rapprocher les décideurs des débats d'idées actuels.

À ce jour, le premier grand entretien s'est déroulé le mardi 23 mars en présence de MM. Yves BARDON et Brice TEINTURIER de l'Institut IPSOS, présentant les résultats de l'étude *France 2021. Maintenant ou jamais*. D'autres « grands entretiens » sont en cours d'organisation pour les trimestres à venir.

Le prochain « grand entretien » est en cours de finalisation au mois de mai 2021 avec la participation de Jérôme SADDIER, Président d'ESS France, ou encore Louis GALLOIS, haut fonctionnaire et dirigeant d'entreprise.

Par ailleurs, il est également prévu d'organiser trois tables rondes d'approfondissement jusqu'au mois de juillet inclus, dont les thèmes sont :

- Table ronde 1 : Après les gilets jaunes, l'explosion sociale ?
- Table ronde 2 : Le sentiment d'abandon des populations rurales
- Table ronde 3 : Démocratie participative ou démocratie implicative ?

L'objectif de ces tables rondes est d'amener les participants à une meilleure compréhension des enjeux contemporains tout en confrontant leurs vécus d'élu.e.s locaux.ales aux analyses des expert.e.s présent.e.s.

2. L'élaboration d'actions collectives

La démarche collective sur le reste à charge RSA

Depuis plusieurs années, les Départements demandent une meilleure compensation des revalorisations du Revenu de Solidarité Active (RSA) décidées unilatéralement par l'État, sans succès. L'association des Départements Solidaires a souhaité engager une démarche contentieuse pour obliger l'État à honorer ses engagements.

Dans un contexte social et économique sans équivalent, les Départements sont en première ligne pour assurer l'insertion sociale et l'accompagnement de nos concitoyen.nes les plus fragiles. Le défaut de compensation de l'État, sur des décisions qui s'imposent aux Départements, pénalise fortement leur capacité à engager de nouvelles actions, pourtant nécessaires, pour faire face à l'accroissement du nombre d'allocataires du RSA.

Forts du rendu récent des conclusions du tribunal administratif de Paris, qui légitime le bien-fondé de la démarche, les Départements Solidaires lancent une procédure contentieuse pour obliger l'État à honorer ses engagements.

Concrètement, ces Départements demandent l'édition des cinq arrêtés constatant les dépenses liées à l'accroissement des charges supportées. Par cinq décrets successifs pris entre 2013 et 2017, l'État a en effet décidé de procéder à une revalorisation du montant forfaitaire du RSA, sans accompagner ces décrets d'un arrêté constatant le montant des dépenses issues des accroissements de charge résultant de chaque décret.

Cela représente un préjudice global d'un montant total estimé à 5 676 944 881 €.

Afin de donner une plus grande visibilité et un poids plus important à cette démarche contentieuse, l'association Départements Solidaires a pris l'initiative de coordonner l'action des Départements requérants, tout en les accompagnant dans leurs démarches juridiques.

À ce titre, un avocat commun à plusieurs Départements travaille en étroite collaboration avec l'association afin de centraliser et coordonner plus facilement les recours.

Travail de recherche pour un Fonds d'investissement éthique et responsable (FIER)

L'association Départements Solidaires a été sollicitée par un Conseil départemental adhérent pour évaluer la faisabilité pour une collectivité de mobiliser l'épargne citoyenne en vue de la réalisation de projets d'intérêt général.

L'objectif est donc de créer un fonds pour recevoir de l'argent des habitant.e.s du département dans le but de se réapproprier certains biens communs. Ce dernier pourrait être adossé à une structure qui est à définir (banque, fond dédié créé pour l'occasion avec une gouvernance participative, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)) et qui pourrait être chargée de recevoir les fonds, d'émettre les actions et de valider les investissements. La question de la gouvernance se posera quel que soit le modèle choisi.

Le rôle du Conseil départemental, n'ayant pas les capacités financières pour abonder ce fond, pourrait être de se porter garant des sommes versées et d'organiser la communication de cette action participative.

L'association a donc réalisé une étude présentant les différentes possibilités d'ores-et-déjà ouvertes aux collectivités, comme le financement participatif ou le mécénat tout en menant des auditions auprès de personnes qualifiées.

La question étant d'actualité, de récentes propositions de loi souhaitant mettre en place un livret de développement de territoire pourrait correspondre à l'objectif initial de mobilisation de l'épargne des citoyen.nes d'un même territoire.

Étude sur le renforcement des liens intergénérationnels par la création d'un bonus solidaire

L'association Départements Solidaires, toujours en quête d'innovations sociales, travaille sur un dispositif visant à créer du lien intergénérationnel.

Elle part d'un constat simple : la crise sanitaire que nous traversons a des effets directs bien visibles, mais également elle a des effets larvés qui ne se manifesteront qu'à retardement. Le sentiment chez les jeunes, « que l'on paie la crise pour les vieux » se transforme rapidement, au détour des conversations, comme un sacrifice qui ne devrait pas leur être imposé.

Les Départements Solidaires proposent de créer un dispositif novateur, visant à lutter contre la paupérisation de la jeunesse, tout en recréant du lien intergénérationnel.

Ce dispositif pourrait être géré par les Départements en créant un fonds venant abonder ce « bonus solidaire ». L'association propose d'ouvrir ce bonus solidaire aux étudiant.e.s percevant une bourse du Crous sur critères sociaux, aux étudiant.e.s ayant une fonction associative départementale, aux étudiant.e.s bénévoles visitant les EPHAD (animation, lecture aux aînés).

Ce bonus n'est en aucun cas conditionné ni transactionnel. Aucune acception mercantile ne doit pouvoir être constatée. Il doit être apprécié comme une somme incitative venant récompenser des jeunes désireux.euses de s'investir solidairement sur leur territoire.

L'association propose un dispositif « clé en main » à qui voudrait s'en saisir afin de lutter contre la solitude et l'isolement des plus âgé.e.s, tout en rétribuant des jeunes précarisés par des années estudiantines de plus en plus longues.

3. Actions de sensibilisation parlementaire

La production d'argumentaires

L'association s'est attachée à produire des argumentaires d'actualité sur les compétences et les enjeux des Départements liés aux projets de loi et/ou propositions de loi examinés au Parlement.

Ces notes permettent de faire état du droit en vigueur, des modifications en discussion et des positions défendues, aussi bien par les groupes parlementaires que par le gouvernement. Elles permettent aux membres d'avoir une plus grande réactivité sur les sujets nationaux qui les concernent tout en alertant les services juridiques des évolutions à venir.

S'attachant à tous les sujets départementaux, l'association a notamment eu à traiter les questions relatives aux lois de finances, au report des élections départementales, à la loi d'extension de l'expérimentation des territoires zéro chômeur, ou encore à l'interdiction de certaines chasses traditionnelles. Certains thèmes ont fait l'objet de présentation détaillée par les chargés de mission en visio-conférence et expliciter les enjeux législatifs. Ce fut notamment le cas pour les textes financiers pour l'année 2021. Une présentation type est annexée à la fin de ce rapport.

Par ailleurs, en fonction des débats en cours, l'association réalise également des notes de position des adhérents sur des sujets ayant trait aux collectivités départementales, telles que les mineurs non-accompagnés ou encore sur le cumul emploi/RSA mis en place dans certains Départements pouvant intéresser les membres de l'association.

La mutualisation régulière de l'information permet aux adhérents de renforcer leur coopération et le partage d'innovations concrètes pour appréhender telle ou telle situation concrète. Le travail réalisé par l'association permet à la fois d'anticiper des évolutions législatives imminentes et de se positionner dans le débat public.

Le travail se poursuivra au cours du second semestre 2021 avec le projet de loi n°3875 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et bien sûr le prochain projet de loi « 4D » pour décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification qui sera déposé en Conseil des Ministres dans le courant du printemps de cette année.

La liste des notes produites est annexée à ce rapport.

Le lobbying parlementaire

L'activité de lobbying de l'association Départements solidaires s'est concentrée sur la réalisation d'auditions auprès des parlementaires s'intéressant à des sujets proches des compétences des collectivités départementales, sur lesquelles les membres de l'association souhaitent donner un éclairage qui leur est propre.

Ainsi, l'association a été auditionnée dans le cadre de l'examen de la proposition de loi relative aux droits nouveaux dès dix-huit ans, déposée par le Sénateur M. Rémi CARDON, qui prévoyait principalement l'extension du Revenu de Solidarité Active (RSA) aux moins de 25 ans. Cette audition a permis aux membres de l'association représentée par trois Présidents de Départements, Mme Sophie BORDERIE, M. Jean-Luc GLEYZE, et M. Alain LASSUS, d'exprimer une position retranscrite à plusieurs reprises dans le rapport n°267 (2020-2021).

Par ailleurs, d'autres rendez-vous ont été pris à la mi-mars 2021 en vue d'être auditionné par la Mission d'information sur la politique en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation de la jeunesse, ou encore celle sur l'évolution et la lutte contre la précarisation et la paupérisation d'une partie des Français.

L'objectif de l'association est ici de faire valoir son expertise locale et nationale sur les enjeux des collectivités départementales dans le cadre des débats parlementaires et à l'avenir, de proposer des amendements d'intérêt général conformes aux valeurs défendues par l'association.

4. Perspectives Départements Solidaires 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, l'association souhaite approfondir les trois axes décrits plus haut, en offrant aux adhérents des temps d'échange réguliers avec des personnalités dans le cadre de webinaires thématiques et des grands entretiens.

Cette année permettra également l'amélioration de la visibilité de l'association avec la création d'un site internet dédié où les travaux de l'association seront mis en valeur, tout en permettant aux adhérents d'avoir un accès intranet pour accéder aux contenus réalisés par l'association.

En second lieu, l'association continuera son travail de veille et de lobbying parlementaire sur les textes touchant de près ou de loin aux collectivités départementales et au premier rang desquels le projet de loi dit « 4 D », pour différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification, est attendu pour une lecture au Sénat au mois de juillet 2021.

Sur cet axe, l'association souhaite mettre à profit aujourd'hui son expérience pour formuler des propositions d'amendements aux différents groupes parlementaires, afin de porter la voix et les valeurs des Départements Solidaires. Les enjeux législatifs sont nombreux en cette fin de législature : la loi 4D, la loi Climat et résilience, la loi Grand âge et autonomie, les lois de finances pour l'année 2022 ainsi qu'un certain nombre de propositions d'initiative parlementaire qui concernent directement les départements, la dernière en date étant celle de la proposition de loi d'expérimentation visant à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) au Sénat.

L'association compte s'appuyer sur ce travail de lobbying parlementaire pour conforter la place des départements dans le débat public, et relayer l'importance de cet échelon de proximité à l'approche des échéances électorales nationales et au regard des impacts sociaux, économiques et psychologiques de la crise sanitaire.

Enfin, l'association souhaiterait porter durant l'été 2021 un travail de recherche conséquent sur la thématique des liens intergénérationnels chère aux départements. L'objectif est de commander une étude pour l'automne en vue d'évaluer la situation des liens entre générations et notamment l'impact de la crise sanitaire sur ceux-ci. La réalisation d'une telle enquête permettrait d'exploiter les résultats en vue de produire une étude d'ampleur, qui pourrait faire l'objet de publications et de communications spécifiques.

En conclusion, l'association propose de poursuivre ses actions tout en élargissant ses domaines de recherche pour accroître plus encore la coopération entre ses membres et peser dans le débat public.

Annexes

- Note sur la proposition de loi relatives à des premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers n°3293, 14 octobre 2020.
- Présentation des enjeux et perspectives pour les Départements dans le cadre de l'examen des projets de loi de finances, 4 novembre 2020.
- Point sur les textes budgétaires, 13 novembre 2020.
- Le vote par correspondance en débat, 16 novembre 2020.
- Note sur la proposition de loi d'extension de l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée, 30 novembre 2020.
- Note sur le recours collectif sur le reste à charge RSA, 9 décembre 2020.
- Note sur la proposition de loi visant à étendre le bénéfice du RSA aux jeunes dès l'âge de 18 ans, 6 janv. 2021.
- Note sur le projet de loi de report des élections départementales et régionales, 11 janvier 2021.
- Point d'étape post-Sénat sur le le projet de loi de report des élections départementales et régionales, 27 janvier 2021.
- Note de position sur les mineurs non-accompagnés, 3 février 2021.
- Note sur l'impact de la crise de la Covid-19, 9 février 2021.
- Note pour un Fonds d'investissement éthique et responsable - FIER, 15 février 2021.
- Note préparatoire à l'organisation de webinaires ou visio-conférences, 23 février 2021.